



AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Robert, le 6 juillet 2020, à 19 heures 30, à la salle municipale, sis au 1 rue Aggée-Pelletier, à Saint-Robert.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure #82-2020 :

Nature et effets :

- La demande vise à permettre l'agrandissement du garage existant de 24' x 30' (7.3m x 9.1m). Pour un usage résidentiel, le règlement de zonage #356-2011 stipule à l'article 167 que la superficie maximale est de 100 m2 pour un garage privé isolé.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 66.4 m2.

Identification du site concerné :

- 339, rue Principale à Saint-Robert, lot 4 667 853 du cadastre officiel.

QUE dû à la situation découlant de la COVID-19 et l'interdiction de rassemblement et que conformément à l'arrêté n°2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 de substituer la tenue d'une assemblée de consultation publique par un appel de commentaires écrits.

QUE toute personne désirant commenter ce projet de règlement pourra le faire par écrit pendant une période de 15 jours qui **débutera le 15 juin 2020 et se terminera le 29 juin 2020**.

QUE ces commentaires écrits devront être transmis soit par courrier ou par courriel de la façon suivante :

Mme Nathalie Lussier, directrice générale/secrétaire-trésorière
Commentaires écrits – dérogation mineure #82-2020

Municipalité de Saint-Robert
666 chemin de Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

ou à direction@saintrobert.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Robert, ce 11 juin 2020.

Nathalie Lussier,
Directrice générale/secrétaire-trésorière